

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2002-16

L'an deux mil VINGT, le 13 février à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes
Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu
habituel de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Gérard BRANDA Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15
de Présents : 14

de Votants : 12+2proc

Etaient présents : Edith LONCHAMPT – Joëlle JACOB – Gérard
STOERKEL Jean-Marc BLANIC – Michel CORSINI – Sandrine
BARRALIS – Patrice MARTIN – Karine FAGES-DEMAIN – Fabienne
GALLI – Murielle SILVI – Françoise RUSSO

Absents excusés : Fabrice FONTAINE – Christian DI MARTINO

Absent : Peggy DALMAS

Objet : Autorisations données à
Monsieur le Maire pour signer une
promesse de vente et une vente de
deux parcelles communales

Secrétaire : Karine FAGES-DEMAIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 1412-03 la commune a acquis la parcelle cadastrée Section C n° 54 pour une superficie de 662 m² située route de COGNAS.

La commune avait déjà acquis la parcelle cadastrée section C n° 748 d'une superficie de 420 m² qui jouxte la parcelle n° 54.

Par délibération n° 1606-21 ces deux parcelles ont été intégrées dans l'actif de la commune sous le numéro d'inventaire 1230 (1169).

Il est indiqué à l'assemblée que ces deux terrains - d'une superficie totale de 1082 m² - ne présentent aucun intérêt à les conserver dans le patrimoine communal.

Afin d'augmenter les crédits budgétaires de la Commune, pour palier à une partie des frais d'investissement nécessaire à l'exécution de projets, Monsieur le Maire propose de vendre ces 1082 m² au prix de 105 000.00 €.

Monsieur et Madame Peter SCAMAN – demeurant sur la Commune de BENDEJUN – sont d'accord pour s'en porter acquéreurs.

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer une promesse de vente avec Monsieur et Madame Peter SCAMAN ainsi que tous les documents nécessaires à cette future vente.

Le **CONSEIL**, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **ACCEPTE** la vente des parcelles cadastrées section C n° 54 et 748 pour une superficie totale de 1082 m² au prix de 105 000.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une promesse de vente en faveur de Monsieur et Madame Peter SCAMAN
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique lors de la vente
- **AUTORISE** Monsieur le Premier Adjoint à représenter la Commune de CANTARON lors de cette transaction et à signer en son nom.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 19/02/2020
Qualité : Maire